

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
 Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 24.—
 Etranger 4.— 10.— 19.— 38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 10 centimes.
 Comptes de chèque postal 114 54

C. L. X.

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 FRIBOURG.

PREX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion 20 cent.	la ligne
Suisse	les suivantes 15 "	ou
Etranger	25 "	son espace
Réclames	35 "	

C. L. X.

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Victoire assurée des catholiques hongrois.

Les élections à l'Assemblée nationale hongroise, qui ont eu lieu dimanche, sont un triomphe pour le parti national chrétien et le gouvernement de M. Huszar.

Sur 104 mandats, 47 échoient à ce parti, 37 au groupe des petits agriculteurs, qui lui est apparenté, 4 aux démocrates, et 2 à des candidats qui n'étaient pas classés. La même proportion se reproduira pour les 60 résultats qui ne sont pas encore définitivement connus.

Il y a donc, en Hongrie, un effondrement complet du parti socialiste, qui avait jadis fait le pont au parti bolchéviste de Bela Kun.

M. Huszar, ministre président, a annoncé que le premier devoir de l'Assemblée nationale, qui se réunira le 16 février, sera l'élection du chef provisoire de l'Etat, « en attendant, a-t-il dit, que la Hongrie redevenue un royaume », ce qui ne saurait beaucoup tarder.

Le ministre président n'a pas prononcé le nom de celui qui deviendrait chef provisoire jusqu'à la désignation de la personne du souverain, mais, en Hongrie, on s'accorde à dire que ce sera le comte Apponyi, qui est à la tête de la Délégation de la paix auprès des Alliés.

Le gouvernement bolchéviste russe vient de décliner avec une morgue souveraine la proposition des Alliés d'établir des échanges commerciaux entre les pays de l'Entente et la Russie. Le Soviet des soviets déclare qu'il n'entrera pas en accommodation avec les Alliés sur des questions économiques avant d'avoir obtenu d'eux qu'ils reconnaissent son autorité et révoquent l'état de guerre proclamé contre lui. Il fait savoir que tout bateau de commerce allié qui s'approcherait d'un port russe serait impitoyablement coulé.

Mais le Soviet se dit tout disposé à ouvrir les frontières de la Russie aux neutres qui voudront profiter de la levée du blocus.

Voilà donc qu'encore une fois la diplomatie des Alliés reçoit un camouflet de Lénine pour s'être inconsidérément avancée. La première fois, Lénine avait décliné l'entrevue de l'Île des Princes proposée par les Alliés.

On prétend que l'Angleterre, qui est chaque fois la promotrice de ces démarches, a poursuivi cette fois un but d'intérêt très pressant. Elle a un besoin urgent de certains produits du sol russe, ainsi, d'ailleurs, que ses alliés; comme la ratification du traité de Versailles rend l'Allemagne désormais maîtresse de ses mouvements, en fait de relations économiques, l'Angleterre voulait devancer les négociateurs germaniques en Russie, de façon à diriger d'emblée vers les ports britanniques le courant des exportations russes et en même temps obtenir la préférence pour les produits anglais auprès des importateurs russes.

Ce calcul se trouve déçu par le refus de Lénine d'entrer en pourparlers.

M. Marsal, le nouveau ministre français des finances, occupe le poste le plus difficile qui soit à l'heure actuelle dans le gouvernement de la grande république voisine. L'assainissement des finances s'impose à bref délai à la France victorieuse. Il y a, en toute première ligne, la question essentielle de l'équilibre du budget. C'est la condition sine qua non de l'existence même du gouvernement.

M. Klotz avait assez bien envisagé les grandes lignes de ce problème délicat. En vue de solidifier l'armature financière du gouvernement, il avait déposé, le 13 janvier, deux projets sur le bureau de la Chambre. L'un de ces projets traite exclusivement de la création de nouvelles mesures fiscales et le second se rapporte uniquement à l'établissement du budget de 1920 nécessitant environ 18 milliards de francs en regard de ressources s'élevant à 9 milliards 400 millions de francs en chiffres ronds. Il s'agit donc de trouver plus de 8 milliards et demi. Tâche énorme.

On sait déjà que M. Marsal ne partage

pas les vues fiscales de son prédécesseur. Son plan est de s'attaquer surtout à la richesse acquise et visible, en évitant l'inquisition fiscale et l'impôt direct sur le revenu. L'impôt des portes et fenêtres, même doublé, sera loin de produire les milliards désirés. Il faudra, tôt ou tard, frapper le luxe et la jouissance. Mais l'inquisition fiscale, dont les Français ne veulent pas, s'impose. Tous les banquiers sont hostiles à cette idée, car leurs affaires seraient ainsi placées sous le contrôle direct du gouvernement, comme les grandes compagnies d'assurances garanties par l'Etat. Les dirigeants de « la banque protestante » à Paris sont très conservateurs. M. Marsal est imbu de leurs idées. L'impôt indirect est lourd pour le petit consommateur, ouvrier, employé ou petit fonctionnaire. Il n'est rien pour les riches ou les personnes possédant une large aisance. Il faudrait tailler avant tout dans la forêt luxuriante des bénéfices usuraires.

Un ministre des finances, véritable ami du peuple et des intérêts supérieurs de la France, devrait être absolument libre de toute attache avec n'importe quel milieu et savoir se hausser au-dessus des intérêts de groupements ou de partis. Les gouvernants sa placent encore trop au point de vue de certains intérêts privés au lieu de considérer uniquement la stricte équité et la justice.

Quoi qu'il fasse ou veuille entreprendre, M. Marsal sera bien obligé de se référer au projet de nouvelles mesures fiscales élaborées par M. Klotz. Parmi ces mesures, il en est d'excellentes, telle que la taxe progressive variant entre 5 et 50 % sur l'accroissement de la richesse entre le 1^{er} janvier 1914 et le 31 décembre 1919, l'augmentation de la progression des droits de succession.

M. Klotz avait également prévu dans son projet que les taxes de consommation sur le café, la chicorée et le thé devaient être doublées. C'est encore le petit consommateur qui aurait été lésé.

L'augmentation des droits de douane, dont tous les ministres des finances sous la troisième république se sont, pour ainsi dire, fait un dogme, figurait également dans le projet de M. Klotz. Ici, c'est toute une théorie économique, englobant les intérêts supérieurs et l'avenir du commerce français, qui entre en jeu. On conçoit que les charges de la guerre, si lourdes pour certains Etats, ne permettront pas de sitôt d'abaisser les barrières douanières. Les droits prohibitifs à outrance, le protectionnisme chargé de remplir les coffres de l'Etat, ont contribué énormément, pendant la guerre, au renchérissement général du coût de la vie. Un nouveau renchérissement sur les entrées de marchandises en France aura pour contre-coup de rendre les exportations françaises encore plus déficitaires. Ce sera d'abord inciter les pays importateurs de produits français à en faire autant, ce qui nuira au coefficient de l'exportation française, qui réclame non point des entraves, mais des facilités propres à améliorer le change français à l'étranger et ce faisant, le crédit de la France. La France ne pourra obtenir la réciprocité dans ses traités de commerce qu'à la condition de ne pas se retrancher derrière des droits de douane exagérés.

La taxe sur le chiffre d'affaires, telle que M. Klotz l'envisageait, aurait produit 4 milliards et demi. Cette taxe aurait remplacé celle du luxe. Peu élevée, cette taxe ne s'adressait qu'aux commerçants et aux industriels.

Ces diverses taxes, ainsi que quelques autres combinaisons dues à l'esprit fertile de M. Klotz, auraient permis à ce dernier d'équilibrer à peu près le budget français de 1920. Que fera M. Marsal? On est de plus en plus curieux de le savoir.

Dans l'armée belge
 Namur, 28 janvier.
 (Havas.) — Une grande effervescence a régné dans la garnison de Namur. Une bande d'environ 800 soldats de toutes armes a manifesté dans les rues de la ville, réclamant l'unité de temps de service. Les colporteurs se plaignent de faire quinze mois alors que les hommes mariés n'en font que quatre. Les manifestants ont été

dispersés par de fortes patrouilles. Les magasins ont fermé leurs devantures en toute hâte. Un certain émoi règne dans toute la ville.

M. Poincaré et les villes belges

Paris, 28 janvier.
 (Havas.) — M. Poincaré est allé remettre, aujourd'hui, la croix de guerre française aux villes belges de Furnes, de Nieuport, de Dixmude et d'Ypres.

A Furnes, il était accompagné de M. Millerand et du maréchal Foch. Il a été reçu dans cette ville par le roi Albert, entouré du président du conseil et du ministre des affaires étrangères. Partout, une foule compacte a accueilli chaleureusement les deux chefs d'Etat.

La Suisse et la Ligue des nations

Une note de M. Millerand

Berne, 29 janvier.
 Communiqué du Département politique :
 La mission composée de M. Gustave Ador, ancien président de la Confédération, et de M. le professeur Max Huber, juriste de la Confédération, que le Conseil fédéral avait décidé d'envoyer à Paris pour y développer, devant les instances compétentes, les points de vue indiqués dans le memorandum du 13 janvier, fut convoquée, le 20 courant, devant le Conseil suprême des puissances alliées et associées, présidé par M. Georges Clémenceau, M. Ador put y exposer en détail, au nom de la mission, conformément aux instructions précises que celle-ci avait reçues du Conseil fédéral, aussi bien les questions qui se rapportent à la neutralité perpétuelle de la Suisse que les questions relatives au délai indispensable pour organiser le scrutin populaire concernant l'adhésion de la Suisse à la Société des nations.

Comme il résulte de la teneur du memorandum du 13 janvier et des instructions données aux délégués par le Conseil fédéral, la tâche de ceux-ci était d'obtenir des déclarations écrites ou du Conseil suprême ou du Conseil de la Société des nations.

Le Conseil suprême, qui se trouvait à la veille de se dissoudre et de faire place à une conférence des ambassadeurs des puissances alliées et associées, ne put donner une réponse immédiate aux demandes de délégués suisses. Ceux-ci profitèrent de leur séjour à Paris pour se mettre en rapport avec plusieurs personnalités faisant partie du Conseil et s'occupant généralement de la Société des nations en se préoccupant autrement des questions qui intéressent notre pays. L'accueil fait aux déclarations de nos délégués fait espérer que la situation particulière de la Suisse a été comprise et que les demandes du Conseil fédéral obtiendront satisfaction.

Le 26 courant, M. Millerand, président du nouveau ministère français et président de la conférence de la paix, a adressé aux délégués suisses, par l'intermédiaire de notre légation à Paris, la note qui nous a été transmise télégraphiquement dans la journée d'hier et dont nous donnons ci-après la teneur littérale :

« Vous avez bien voulu exposer devant le Conseil suprême, à la date du 20 janvier, le point de vue du gouvernement suisse en ce qui concerne la compatibilité de la neutralité de la Confédération avec son entrée dans la Société des nations.

« Le Conseil suprême, tout en reconnaissant, à l'unanimité de ses membres présents, qui comptaient parmi eux, les chefs des trois gouvernements britannique, français et italien, que les puissances alliées et associées sont et demeurent liées en ce qui concerne la neutralité perpétuelle de la Suisse par l'article 435 du traité de Versailles, a estimé, dans sa dernière séance, qu'il appartenait au Conseil de la Société des nations de se prononcer sur les observations présentées par votre gouvernement.

« Il résulte de cette note que les questions posées par le Conseil fédéral ne pourront recevoir leur réponse définitive que par le Conseil de la Société des nations. Celui-ci est convoqué vers la fin de la première quinzaine de février, à Londres.

« Le Conseil fédéral, qui considère les questions touchant à la neutralité perpétuelle de la Suisse comme des questions vitales, continue à y vouer l'attention la plus vigilante et prendra les dispositions pour que les raisons de la Suisse soient de nouveau expliquées et soutenues d'une manière efficace devant le Conseil de la Société des nations.

On nous écrit de Berne :
 Les premières nouvelles de Paris et une information (qui n'était pas de source officielle) de l'Agence télégraphique avaient inspiré une note par trop pessimiste au sujet des résultats obtenus par les délégués suisses à Paris.

La note de M. Millerand publiée aujourd'hui corrige cette impression.

On ne saurait conclure que nos délégués à Paris ont échoué dans leur mission. Qu'on con-

pare d'abord le texte de la note nouvelle de M. Millerand au texte de la réponse du Conseil suprême, du 20 janvier. Cette dernière réservait l'examen de la question de notre neutralité par le Conseil de la Société des nations. D'où l'inquiétude de savoir si, oui ou non, les gouvernements alliés et associés allaient faire honneur à leurs signatures, apposées au bas du traité de paix.

La note française du 26 janvier dissipe tous les doutes à ce sujet : les gouvernements alliés et associés se disent invariablement liés par la reconnaissance de la neutralité suisse, exprimée à l'article 435 du traité de paix. Ce serait faire injure à la loyauté des puissances alliées que de s'arrêter à glosier sur cette déclaration très franche.

Comme le constate expressément le communiqué du Conseil fédéral, les délégués suisses avaient mission de s'adresser soit au Conseil suprême, soit au Conseil de la Société des nations. Si donc le Conseil suprême renvoie définitivement la Suisse à la Société des nations, on ne saurait, ici non plus, conclure d'emblée à un échec de nos délégués. Il s'agit d'une question de compétence, et nos délégués auront à terminer leur mission devant les instances de la Société des nations, et ils ont entamé déjà des conversations à ce sujet.

Il est de toute évidence que les gouvernements alliés, représentés au Conseil de la Société des nations, auront à donner des instructions à leurs représentants, et ces instructions ne peuvent en aucun cas entrer en contradiction avec l'attitude prise par ces gouvernements dans la note collective du 26 janvier.

L'article 435, d'autre part, ne définit pas les détails du régime de notre neutralité dans le cadre de la Société des nations. Or, se basant sur les pourparlers de l'année 1919, le Conseil fédéral est fermement décidé à obtenir du Conseil de la Société des nations la confirmation solennelle des quatre points principaux suivants : 1° La Suisse n'aura pas à participer aux guerres d'exécution de la Société ; 2° Le territoire suisse reste inviolable ; 3° L'éventualité d'un passage de troupes étrangères par territoire suisse est exclue ; 4° Aucune action ou mesure préparatoire de guerre ne peut s'accomplir sur territoire suisse.

La fixation de ces principes essentiels au maintien de notre neutralité militaire répond entièrement aux garanties consenties à nos délégués, l'année passée, par les hommes les plus éminents du Conseil suprême.

La franchise avec laquelle le Conseil fédéral aborde le problème, ne peut que nous assurer la condition essentielle de notre salut : l'accord parfait dans la maison suisse.

AU CONSEIL DES ALLIÉS
 La réponse de la Yougoslavie
 Paris, 28 janvier.
 (Havas.) — Le Journal des Débats annonce que la délégation du gouvernement yougoslave à la conférence de la paix a reçu aujourd'hui, à midi, la réponse de son gouvernement à l'ultimatum du 20 janvier. Cette réponse sera remise ce soir. Il y a lieu de croire, disent les Débats, qu'elle est conçue dans l'esprit le plus conciliant.

Paris, 29 janvier.
 (Havas.) — MM. Pachitch et Trumbitch, délégués yougoslaves, se sont rendus mercredi soir, à 8 heures, au ministère des affaires étrangères, où ils ont informé M. Poincaré qu'ils ont reçu la réponse du gouvernement de Belgrade au projet de règlement de la question adriatique. Le télégramme s'étant trouvé en partie indechiffirable, la délégation se réserve de faire parvenir au secrétariat général de la conférence le document complet, dès qu'elle sera en mesure de le rétablir.

Le roi Albert I^{er}

Bruxelles, 29 janvier.
 (Havas.) — Le roi Albert est rentré hier soir, mercredi, à Bruxelles, venant de Paris.

L'Angleterre devant Odessa

Malte, 27 janvier.
 (Havas.) — Les contre-torpilleurs Stuart et Monrose ont reçu l'ordre de partir pour la mer Noire. Le Monrose transporte un fort chargement de munitions.

L'amiral Reuter

Londres, 29 janvier.
 (Havas.) — Le Globe annonce que l'amiral de Reuter, auteur responsable de la destruction de la flotte allemande à Scapa-Flow, interné en Angleterre, vient d'être remis en liberté et est reparti pour l'Allemagne.

Une prime de lord French

Milan, 27 janvier.
 On mande de Londres qu'une proclamation du vice-roi de l'Irlande, lord French, offre 250,000 francs pour tout rapport qui mènerait

à la découverte des coupables qui ont tué à Dublin 14 officiers de police. La même somme est offerte pour tout rapport secret qui aurait le même effet.

L'organisation internationale du travail

Paris, 20 janvier.
 Les conseils d'administration de l'organisation internationale du travail a tenu séance hier mercredi.

La discussion s'est ouverte sur la question de tenir au début de 1921 la prochaine conférence, cet ajournement devant, selon certains délégués, permettre un travail plus efficace. Aux termes du traité de paix, il suffit d'ailleurs que la conférence tienne une session dans l'année.

M. Mayor des Planches communique des suggestions pour le programme de 1921. Le budget du bureau est adopté.

Une motion de M. Sokal (Pologne) tendant à la constitution d'une commission chargée d'enquêter en Europe orientale, principalement en Russie, sur des conditions du travail provoque un long débat. Pour M. Jouhaux, favorable à cette motion, l'ignorance actuelle des choses de la Russie est pour beaucoup dans les troubles qui agitent le prolétariat de tous les pays. M. Bunning juge que c'est là un problème d'ordre surtout politique. M. Goineau en propose l'ajournement. M. de Eza (Espagne) fait ressortir les difficultés d'une pareille enquête dans la pratique. M. Jouhaux estime que le bureau peut dans cet ordre d'idées, agir sans engager la responsabilité d'aucun gouvernement. M. Albert Thomas montre la nécessité de prendre une décision mûrement réfléchie.

On décide que le bureau étudie la réalisation pratique du problème en accord avec la Société des nations.

Le Conseil s'est ajourné au 22 mars.

Le papier de journal en France

Paris, 29 janvier.
 (Havas.) — Une séance plénière à laquelle assistaient ou s'étaient fait représenter 360 journaux adhérents à l'Office national de la presse a eu lieu hier soir, mercredi. Cette assemblée a décidé à l'unanimité de nommer une commission d'étude de 25 membres ayant pour mission de préparer, avant le 15 février prochain, un rapport sur l'organisation d'un consortium unique chargé du ravitaillement en papier de la presse française à partir du moment où l'Office national aura cessé de fonctionner. Le comité a été, en outre, chargé par l'assemblée de faire d'urgence des démarches auprès du gouvernement afin d'obtenir que la mise en vente des journaux de toutes sortes soit interdite du dimanche à midi au lendemain à la même heure et de faire interdire l'importation du papier étranger dont le prix a passé du simple au double, par suite de la spéculation qui a été faite sur cette matière.

Espagne et Allemagne

Madrid, 29 janvier.
 (Havas.) — On confirme officiellement que le gouvernement espagnol a refusé de donner son agrément à la désignation du Dr Rosen, que l'Allemagne proposait d'envoyer comme son représentant à Madrid.

Les catholiques dans l'administration aux Indes

Une statistique récente montre que, dans les services publics élevés de l'Etat de Madras, un nombre considérable de catholiques occupent des positions très honorables. Le président de la Haute-Cour de Madras est un catholique ; il en est de même de l'ingénieur en chef du département des travaux publics. Au bureau des postes, le directeur général est un catholique également.

Dans les services qui concernent l'éducation, dans les services municipaux et autres, des catholiques remplissent également des charges élevées et lourdes de responsabilités. Leur présence encourage grandement les jeunes gens catholiques des écoles et des collèges à se préparer eux-mêmes en vue des concours pour les emplois publics.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Evêque mort de la peste
 De Constantinople, on annonce la mort, le 26 janvier, de Mgr Pompili, archevêque de Smyrne. Il aurait succombé à la peste. Mgr Pompili était d'origine italienne.

Les paroisses de Lugano
 On nous écrit de Lugano, le 27 :
 La Congrégation du Concile vient d'approuver le projet de réorganisation de la paroisse urbaine de Lugano.

Jusqu'ici, la ville ne formait qu'une seule paroisse avec, pour curés, l'archiprêtre de la cathédrale et quatre chanoines partageant avec lui la charge du ministère pastoral. Désormais, Lugano sera partagé en trois paroisses urbaines.

nes et deux suburbaines. Les premières auront à leur tête, comme curé, chacune un vicair...

AÉRONAUTIQUE

Le retour de l'aviateur Poulet
L'aviateur Poulet et son mécanicien, qui ten-

Confédération

Siège vacant au Conseil national
Le Dr Brand, de Melchnau (Berne), a donné

Trafic aérien

Le Conseil fédéral a pris un arrêté réglant

Pour les enfants suisses à l'étranger

L'office central pour l'assistance aux enfants

La fortune des contribuables de Zurich

Le résultat de la taxation des contribuables,

NÉCROLOGIE

Dans la colonie suisse de Milan

La Sera de Milan annonce la mort de M. Bat-

TRIBUNAUX

Procès de presse

M. J.-B. Rusch, ancien rédacteur du Aargauer

La succession de M. Calonder

La galerie des candidats

Deux noms de candidats sont en vedette pour

M. Forrer a 52 ans; M. Habertlin, 51. Tous

M. Forrer a plus d'éloquence et de souplesse;

M. Habertlin est plus sobre et plus tonné;

M. Alfred de Planla, un des anciens chefs du

LA VIE ÉCONOMIQUE

Notre flotte commerciale

Pendant le mois de décembre et la première

En outre, 4 navires sont en route pour leur

Le prix du beurre étranger

En vertu d'une décision de l'Office fédéral

Restrictions alimentaires abrogées

L'Office fédéral de l'alimentation a pris une

Dès le 1^{er} février, diverses dispositions res-

Nous prévenons nos abonnés qu'il n'est

L'ADMINISTRATION.

FAITS DIVERS

SUISSE

Escroqueries

La police bernoise a arrêté un escroc qui avait

Un autre individu du même genre, après avoir

Un curieux cas d'électrocution

Un ouvrier des usines d'Elektron qui était

LA SANTÉ PUBLIQUE

L'influenza régnante

Communiqué du Service fédéral de l'hygiène

Une conférence de représentants des autorités

Il résulte des rapports présentés à la confé-

Echos de partout

LES FEMMES MAGISTRATS

La première femme magistrat est Mme Ada

— Que les femmes ne m'en veulent pas de

— D'une manière générale, les hommes sont

— On aime un homme pour ses qualités de

MOT DE LA FIN

Entre deux jeunes gens :

— Ah! ça, pourquoi ton mariage ne se

Le rêve de Suzy

par Henry ARDEL

Sur le seuil du salon, Suzy s'était arrêtée,

Lui d'avait aperçue aussitôt. Debout, il

— Combien cela me rappelle le bon temps

— Il me semblait y avoir une éternité que

— Comment, interrompit Germaine, tu as

— Oui, comme j'allais avenue du Bois...

— Ah! pour ta fameuse leçon. Eh bien, as-tu

— Une fleur courut sur les joues de Suzy.

— Je te raconterai cela plus tard! répondit-

— Germaine n'insista pas. Elle avait bien assez

— Ne te dérange pas, je vais m'offrir tout

— C'est une excellente impression!... Suzy,

— Ne puis-je, mademoiselle, avoir l'honneur

— Je vous remercie et je vous demandai

— Désobéissante de l'entendre, elle éprouvait

— Le plaisir du moment présent lui faisait,

— Ne restez pas ainsi à me regarder, fit-elle

— Des leçons?... des leçons de quoi?...

— C'était le point sur lequel elle se mit

— Sans doute, vous étiez surpris de me voir

— Oh! si, mais il me semblait très... possible

FRIBOURG

Grand Conseil

Session extraordinaire de janvier

Suite de la séance de mardi 27 janvier

Présidence de M. Grand, président

La revision constitutionnelle

L'action du Conseil d'Etat par le peuple

M. Bover répond à M. Ducrozier. Les cantons

M. Paul Morard repousse avec énergie l'insu-

M. Grand, président, fait remarquer que la

M. Blanchard rappelle que la question soule-

M. Ducrest n'insiste pas sur sa proposition,

La revision de la loi de la Banque de l'Etat

M. Barras présente le projet modifiant la loi

M. le Directeur des Finances doit faire partie

M. Chatton, commissaire du gouvernement,

M. le président Grand pense que le vote

Commissions

La commission pour l'examen du décret

La commission d'étude du projet de loi

Blancpain, Curly, Glasson, Paul Morard, Perrin,

La commission qui rapportera sur le projet

Font parle de la commission des naturalisa-

Séance de mercredi 28

Présidence de M. Grand

Motion d'ordre

M. le Président donne la parole à M. Ducrest,

M. Ducrest regrette que la discussion du

M. Grand, président, fait remarquer que la

M. Savoy, président du Conseil d'Etat, déclare

M. Blanchard rappelle que la question soule-

M. Grand cite le règlement du Grand Conseil

M. Barras présente le projet modifiant la loi

M. le Rapporteur estime, avec la commission,

M. Chatton, commissaire du gouvernement,

M. le Directeur des Finances doit faire partie

M. le président Grand pense que le vote

M. le Commissaire du gouvernement passe en

M. le Commissaire du gouvernement passe en

qu'elle pût s'en trouver privée. Et les paroles

L'absence de voir cette exquise petite Suzy

— Mais oui, à tel point que, durant une

— Sans doute, vous étiez surpris de me voir

— Des leçons?... des leçons de quoi?...

— Oh! si, mais il me semblait très... possible

†
Les familles Burgisser, Mossbrugger, Moret, Corninbauf, Bondalaz, Deley, Rohrbasser, Roubaty, Balif, Torche et Thierrin ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de
Madame veuve Vincent BURGISSER
née Mossbrugger

décédée pieusement, le 27 janvier, à l'hospice de la Broye, à Estavayer-le-Lac, après une longue et pénible maladie, chrétiennement supportée, et munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu samedi, 31 janvier, à 9 heures du matin, à Ménières.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame veuve E. Ramstein et sa famille remercient bien sincèrement les sociétés et toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper.

ON DEMANDE
pour le 2 février
une jeune fille

catol., propre et active, de 18 à 20 ans, sérieuse, sachant coudre, laver et repasser, posséder à soigner des enfants dans une crèche, bonnes références exigées. — Offres sous E 40399 L à Publicitas S. A., Lausanne.

JEUNE HOMME
étant dans le métier désire faire 3 mois d'apprentissage comme horloger rhododé. — 999
S'adresser avec conditions sous chiffres P 740 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Institutrice
catholique, de bonne famille, possédant dip. primaire et secondaire, connaissant le français, l'anglais, l'allemand et la musique. Demande place dans pensionnat. Partirait éventuellement à l'étranger. — Adresser les offres sous chiffres P 723 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
une jeune fille
sachant faire la cuisine. S'adresser à la Consommation, Traversa.

FILLE
pour les travaux du ménage. Bons gages. Bon traitement, vie de famille. S'adr. à Paul Brand, commerce de bois, Tavannes. 856

Vente juridique
L'office des poursuites de la Sarine vendra le jeudi 29 janvier, à 2 1/2 heures de l'après-midi, à la salle des ventes (maison judiciaire) un solde de magasin d'épicerie. 906

Bœuf gras
de 900 kg. à vendre. S'adresser à M. Martin Hagelin, Villars-le-Gibloux (Sarine).

Pourquoi Remington
croire encore que l'automobile est un objet de luxe cher et coûteux à entretenir. Alors qu'aux Etats-Unis il y a une auto en circulation pour 17 habitants!
Achetez une automobile « FORD » ce sera pour vous le moyen de transport le plus agréable et le moins onéreux. 430
Agence exclusive à Fribourg :
DAUER Frères
vis-à-vis de l'Hôtel Terminus
Voiture parfaite dep. 6500 fr.

A VENDRE
une jolie vachette
âgée de 2 mois, bonne race, manteau rouge et blanc. S'adresser à M. H. vey, Jolie Bramant à Belfaux. 927

ON DEMANDE
A LOUER
Ménage tranquille, de deux personnes, demande à louer, pour le 25 juillet ou plus tôt, appartement bien exposé à louer. Faire offres sous chiffres P 255 F à Publicitas S. A., Fribourg. 930

A vendre
un beau jeune chien croisé du St-Bernard, bon caractère, avec le collier. — S'adresser: Louis Rosy, Domdidier.

On demande une fille sérieuse
sachant un peu faire la cuisine, dans petite famille. Bon traitement et bon gage assurés. S'adresser à M. Loeffler, avenue de la Gare, 12, Vevey.

voyageur
très au courant de la partie et introduit près de la clientèle, Fribourg, Broye et Jura Bernois. Adresser offres et références sous chiffres F 672 X à Publicitas S. A., Lausanne.

SERVANTE
On demande une jeune fille
pour les travaux du ménage. Gages 50 à 60 fr. Occasion d'apprendre l'allemand. Adresser offres et références à la Patissiererie du Lion, Lucerne.

Compagnie d'assurances demande
sous-agents
dans les districts. Bonne rémunération. 934
S'adres. Case postale 19732, Fribourg.

Café à couvrir
Génis d'Olès, Emdener, gènes, 2 fr. pièce. Favorelles, 0 fr. 80 pièce. Rhodé-Island, 0 fr. 80 p. Parc ardoise, Bœmmerwil, près Bourguillon. 926

QUELLE boulangerie
de Fribourg, fournira le pain pour revendre dans une bonne épicerie de la campagne? Marchandise payée comptant et rendue en gare de Fribourg. 939
Adresser offres, par écrit, d'ici au 5 février, sous chiffres P 774 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Machine à écrire
A vendre Remington
invisible, très bon état, disponibles tout de suite. Conditions avantageuses. Fr. 150.
S'adresser sous P 634 F à Publicitas S. A., Fribourg. 915

Machine à tricoter
A VENDRE
bas prix. Paiement comptant. Offres sous P 743 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
UN LOGEMENT
de 3 chambres, au centre de la ville; entrée à convenir. 932
S'adresser sous chiffres P 763 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE A ACHETER
une machine à pôt-ir, d'occasion, système Ochbach, pour 100 kg. de pâte avec moteur 1 HP., 220 volts triphasé. Livrable tout de suite.
S'adresser sous chiffres P 761 F à Publicitas S. A., Fribourg. 933

BAISSE
sur les papiers peints
GRAND CHOIX
chez
F. BOPP
magasin de meubles
R. du Tir, 8, Fribourg
Téléphone 7 63

Chauffage central
Installations sanitaires
A VENDRE
immeuble
localité d'un bon rapport, situé Grand'Rue, 3 appartements et magasin, conviendrait pour artisan ou commerce. Conditions avantageuses. 9209
S'adresser par écrit sous chiffres P 9061 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Hypothèques
Sur deux bonnes maisons locatives à Fribourg, on demande hypothèques, deuxième rang; 25 000 fr. et 35 000 fr. au 8 %, excellentes garanties. Renseignements gratuits. Renseignements à M. de Théodores, Genève. 8 73

Transports funèbres
à destination de tous pays
A. MURITH
Genève-Fribourg

Fabrique de cerceaux
Rue de l'Université
Téléphone 1.69

Couronnes mortuaires et fleurs
Rue de Lausanne, 48, Tél. 1.14

Schaeffer frères
Paris, 29, Fribourg. Tél. 6.35

Chauffage central
Installations sanitaires

ENGELURES CREVASSES
eczéma, dartres, blessures, brûlures, démangeaisons, fongues, etc., sont guéris par le
BAUME du CHALET
Le pot ou la boîte de deux tubes, avec mode d'emploi, 2 fr. 50, dans les pharmacies ou au dépôt des Produits du Chalet, à Genève. 8 73

Cure de BAISINS
en toute saison
Puisant dépuratif du sang, grâce au ferment pur de raisins des pays chauds.
H. BURMANN, Les Bains
Téléphone N° 20
sans rival contre: boutons, eczéma, diabète, goutte, rhumatisme, etc.
Sensibles dépositaires pour Fribourg: Grande Pharm. Centr. Bourgnéchi & Gottrau.

Descentes de lits
Devants de lavabos
Devants de portes
Tapis au mètre
Tapis cocons Linoleum chez
F. BOPP
ameublements
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG Tél. 7.63

Drèches de malt séchées
A VENDRE
S'adresser à la BRASSERIE du CARDINAL, FRIBOURG. 884

LA MEILLEURE
Ecole d'apprentis CHAUFFEURS
sur voitures et camions, Ed. von Arx, Garage PESEUX
(Neuchâtel) Tél. 18.85
Demander prospectus.

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

Agréable maison
de 10 chambres, avec jardin, est à vendre
Rue de la Préfecture
S'adresser : 59, Grand'rue
BELLE VILLA
confortable, avec nombreuses chambres, grand jardin ombragé à vendre. Facilité. — S'adresser par écrit sous P 303 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Chauffage central
Installations sanitaires

Chauffage central
Installations sanitaires

Chauffage central
Installations sanitaires

CONFÉDÉRATION SUISSE

ÉMISSION

DE

Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :
Intérêt : 5 1/2 % l'an ; coupons semestriels aux 1^{er} février et 1^{er} août ; la première échéance au 1^{er} août 1920.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1^{er} février 1923 ou le 1^{er} février 1925, au choix du souscripteur, et créés en coupures de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10,000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisse d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque nationale suisse, ainsi qu'aux caisses des principales banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à 4000 fr. de capital nominal.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à :
99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1^{er} février 1923, et
98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1^{er} février 1925
avec décompte d'intérêts au 1^{er} février 1920.

Rendement : 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.

Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque nationale suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses. Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920.

Département fédéral des finances : J. MUSY.

VENTE LIBRE

La Société pour l'utilisation de déchets vendra aux enchères, vendredi 30 janvier, à 2 h. de l'après-midi, à son dépôt de Montsieur, à Fribourg, quelques milliers de kilogrammes de poutrelles de fer T, fer U, fer L, montants pour clôture de jardin, tuyaux, boutons, un coffre-fort, etc., ainsi que quelques fûts ovales, un chien, une cage à chien, etc. 865-121

Banque Hypothécaire Suisse, à Soleure

Sont sorties au tirage au sort, pour être remboursées le 31 janvier 1920, les obligations suivantes de notre Banque, dont l'intérêt cesse de courir dès cette date :

Emprunt de 1893, Série E, 4 %
N°s 4018, 4046, 4047, 4074, 4084, 4095, 4187, 4168, 4184, 4195, 4201, 4228, 4229, 4291, 4380, 4393, 4521, 4562, 4568, 4580, 4583, 4621, 4678, 4796, 4879, 4893, 4936, 4955, 4969.

Emprunt de 1894, Série F, 3 3/4 %
N°s 5073, 5080, 5092, 5179, 5181, 5200, 5298, 5381, 5377, 5438, 5479, 5499, 5500, 5535, 5546, 5548, 5629, 5666, 5711, 5719, 5721, 5850, 5861, 5878, 5911, 5965, 5976.

Emprunt de 1896, Série G, 3 1/2 %
N°s 6032, 6033, 6068, 6149, 6143, 6146, 6153, 6154, 6168, 6188, 6356, 6364, 6421, 6432, 6461, 6474, 6503, 6515, 6518, 6578, 6624, 6641, 6776, 6781, 6806, 6844.

Emprunt de 1897, Série H, 3 1/2 %
N°s 7004, 7042, 7071, 7086, 7091, 7110, 7203, 7222, 7252, 7318, 7340, 7346, 7423, 7426, 7561, 7706, 7710, 7791, 7794, 7865, 7876, 7927, 7940, 7953, 7998.

Ces obligations, ainsi que les coupons d'intérêts de ces 4 emprunts, sont payables le 31 janvier 1920 : à Fribourg : chez MM. Weck Aebly & Co, banquiers.

Les obligations suivantes, sorties antérieurement au tirage au sort, dont l'intérêt a cessé de courir dès les échéances respectives, n'ont pas encore été présentées au remboursement :
Série A N° 517, 732. Série D N° 8118.
Série B N° 1322. Série J N° 8014.
Série C N° 2318, 2389, 2403, 2717.

Soleure, le 6 octobre 1919. 929
Banque Hypothécaire Suisse.

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilliers, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses ::
:: Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie 5, 55, Pérolles

RESOPONE-VASELINE

Introduire au moyen d'un tampon de ouate une petite quantité de Resopone-Vaseline dans les cavités nasales. Efficace parfois surprenant, recommandé chaudement par le corps médical.

En vente dans les pharmacies seulement.
Pour le gros, s'adresser : Produits Réso, S. A., 13, avenue de la Harpe, Lausanne. 914

René BRUNSCHWIG

Commerce de chevaux
33, R. des Alpes
FRIBOURG Téléphone 307

Grand choix de bonnes juments ragottes des Vosges

de 3 à 5 ans. — La vente a lieu tous les jours.

Dimanche 1^{er} février

Distribution de fruits du Midi
AVEC BONNE MUSIQUE
à l'auberge de Posieux
INVITATION CORDIALE
P 747 F 924-131 Le tenancier.

PIANISTES !

Envoyez votre adresse à GIRARDIN, éditeur de musique, à La Chaux-de-Fonds, Puits, 5, et par retour et contre remboursement de 2 fr. 50 vous recevrez, à titre de réclame, un superbe recueil de musique contenant

25 œuvres pour piano
25 ravissantes valse, marches, One-stopp, fox-trott, etc. choisis parmi les principaux succès de Paris.
Œuvres obtenant de superbes effets et excessivement faciles à jouer.
Cette offre faite à titre de propagande n'est valable que pour 15 jours. 935

Distribution des cartes de février

JOIRS DE DISTRIBUTION AUX ENDROITS HABITUELS.
Vendredi 30 janvier, pour les lettres A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.

GRAND LOTO

à l'Hôtel de la gare de Rosé
Dimanche le 1^{er} février, à 8 heures du soir
ORGANISÉ PAR LA
Société de chant d'Ary-sur-Rosé
INVITATION CORDIALE
P 772 F 918-135 Le Comité.

Une jeune fille

est demandée tout de suite, comme deuxième fille de cuisine.
S'adr. à M. de la Gare, Fribourg. 923

A LOUER

un beau domaine, pour le 1^{er} mars, de 65 poses, forme d'un grand rapport, tout plat et d'un seul mas, situé en Savoie.
S'adresser sous chiffres P 771 F à Publicitas S. A., Fribourg. 937

Oignons à planter

(bâlois)
contre remboursement, à 1 fr. 80 p. kg. Revenez d'offrir prix spéciaux.
Ad. HUGENSTEIN, Dornach (Soleure). 945

Assurance Vie « Union » Paris

Agent général A. GADY, Fribourg
Assurance mixte ; dotale ; rente viagère, vie entière, etc. — L'assurance dotale est spécialement recommandée aux parents. 7592
(Demandez prospectus). On demande sous-agents.

VENTE de pâturages

et de forêts

aux enchères publiques

Samedi, 7 février prochain, dès deux heures de l'après-midi, à l'HOTEL DU SAUVAGE, à SEMSALES, il sera procédé à la vente par lots des pâturages et forêts ci-après, appartenant à la COMMUNE DE SEMSALES :

1. LA GRANDE CYTHARD, pâturage de 54 poses, du port de 35 gémisses, 1500 m² de bois ;

2. LA PETITE CYTHARD, pâturage de 74 poses, du port de 35 gémisses, 1000 m² de bois ;

3. LA JOUX NOIRE, 3 forêts de la contenance totale de 200 poses, 18,000 m² de bois, divisées en trois lots.

Pâturages non pierreux, sans danger, arbrés, situés au levant, à 1000 mètres d'altitude, bonne herbe, eau assurée, spacieux chalets en bon état.

La plus grande partie des bois est à abattre immédiatement.

Exploitation facile dans la vallée de la Trême.

Les forestiers communaux seront à la disposition des amateurs pour visiter les forêts et pâturages, les 4, 5 et 6 février.

Pour tous renseignements et conditions, s'adresser au soussigné.

Châtel-Saint-Denis, le 26 janvier.

CHAPERON, huissier.

CADOL
Guerit toutes les Maladies de la peau
Prix : 2 fr.
Pharm. des Mousquines, Lausanne ; Pharm. Guony et Musy, Fribourg ; Pharm. Oberson, Châtel-Saint-Denis.

SERVICE des EAUX de BROC

Travaux au concours

La Commune de Broc met au concours, par voie de soumission, la livraison et la pose de :

A. L'appareillage
1° dans l'ancienne chambre d'eau aux Marches ;

2° dans les nouvelles chambres de jaugage aux Marches ;

3° dans l'ancien réservoir de Glos Tena ;

4° dans le nouveau réservoir de Glos Tena (1000 m²) ;

B. Les conduites en fonte et en ciment
1° entre les chambres d'eau et le pompage des Marches ;

2° entre l'ancien réservoir et le nouveau réservoir Glos Tena ;

3° entre l'ancien réservoir et la conduite pour les bassins.

Plans, cahier des charges et feuilles de soumission sont déposés chez M. Boschung, préposé des Eaux, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les offres doivent être adressées sous pli cacheté et portant la mention : « Appareillages et Conduites » à M. Boschung, jusqu'au 11 février 1920.

Berne, le 20 janvier 1920. 920

La direction des travaux : RYSER, ingénieur.

Chasseurs, Pêcheurs

Touristes, Agriculteurs

vous tous qui devez sortir par la pluie, voulez-vous faire une économie de 50 fr. ?

Achetez une PELERINE caoutchouc neuve, que nous venons de recevoir et que nous vendons au prix de 57 fr. ; pour 3 pièces, 50 fr. ; par 10 pièces, 50 fr.

Envoi par la poste. — Rue de Lausanne, 6, 1^{er} étage, FRIBOURG, et chez MAYOR, armurier, rue de Lausanne, Fribourg.

Cours SINAT

PIANO — SOLFÈGE — VIOLON
MANDOLINE — CHANT — HARMONIE
par correspondance.

Agribles, faciles à suivre, enseignent en quelques leçons plus que des années d'études.
Demander très intéress. progr. L. gratis et franco

7, Rue Beau-Séjour, Lausanne

Les personnes

désirant acheter des villas, maisons locatives avec ou sans magasin, ou s'assurer un appartement pour le 25 juillet, sont priées de s'adresser

Bureau des locations Pythou-Pago

Assurance Vie « Union » Paris

Agent général A. GADY, Fribourg
Assurance mixte ; dotale ; rente viagère, vie entière, etc. — L'assurance dotale est spécialement recommandée aux parents. 7592
(Demandez prospectus). On demande sous-agents.